

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 572

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, M. Ray, Mme Firmin Le Bodo, M. Lam et M. Lemaire

ARTICLE 12 BIS A

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
